

EG-Betriebserlaubnis

TYP E84

Fahrzeug:

Opel Ascona B/Manta B

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Luxembourg, le 21 août 1991
 19-21, Boulevard Royal
 L-2910 LUXEMBOURG
 Tél. 4794-1 - Téléx No 3464 eco lu



REFERENCE : No e13-81/334-L1678 Ext.II

ANNEXES : Documentation technique

COMMUNICATION CONCERNANT L'EXTENSION DE LA RECEPTION CEE D'UNE ENTITE TECHNIQUE

en application de la directive du Conseil 89/491/CEE du 17 juillet 1989

(article 9 bis de la directive du Conseil 70/156/CEE, du 6 février 1970, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques)

Entité technique : Dispositif silencieux d'échappement de remplacement

Numéro de réception CEE de l'entité technique (1) : L1678 Extension : II

1. Marque de fabrique ou de commerce : RAY
2. Type : E84
3. Nom et adresse du fabricant : RAY METALLFABRIK AB
Ljungsarp
S-51090 Limmared
4. Le cas échéant, nom et adresse du mandataire du fabricant : Angerd und Vigsoe GmbH
Erfurter Strasse 4-6
D-2351 Trappenkamp
5. Composition de l'entité technique :
 - collecteur d'échappement : Type E83-E
 - tuyaux d'échappement avant : Types 081-1, 084-11, E84-13
 - silencieux d'échappement avant : Type E84-2
 - silencieux d'échappement intermédiaire : Type E84-3
 - silencieux d'échappement arrière : Type E84-4
6. Marque de fabrique ou de commerce du (des) type(s) de véhicule(s) à moteur auquel le dispositif silencieux est destiné : voir pages 2 et 3 ci-après
7. Type(s) de véhicule(s) : voir pages 2 et 3 ci-après
à partir du numéro de série : voir pages 2 et 3 ci-après
jusqu'au numéro de série : voir pages 2 et 3 ci-avant
8. Moteur :
 - 8.1. Nature (à allumage commandé, diesel) : à allumage commandé
 - 8.2. Cycles (deux-temps, quatre temps) : quatre temps
 - 8.3. Cylindrée : voir pages 2 et 3 ci-après
 - 8.4. Puissance maximale du moteur : (3)
KW à tours/minute voir pages 2 et 3 ci-après



Marque de fabrique ou de commerce du (des) type(s) de véhicule(s) à moteur auquel le dispositif silencieux est destiné : Opel

type de véhicule / dénomination commerciale	cylindrée (cm ³)	puissance (DIN) (kW / min ⁻¹)	type de moteur	année de construction
Opel Ascona B/Ascona 1,9	1875	55 / 4800	19N	à partir de 1975
Opel Ascona B/Ascona 1,9	1875	66 / 4800	19S	
Opel Ascona B/Ascona 2,0	1956	66 / 5200	20	
Opel Ascona B/Ascona 2,0	1956	74 / 5400	20S	
Opel Ascona B/Ascona 2,0i	1956	81 / 5400	20E	
Opel Ascona B/Ascona 2,0i	1956	92 / 6000	20E	
Opel Manta B/B-CC/Manta 1,8	1771	66 / 5400	18S	
Opel Manta B/B-CC/Manta 1,9	1875	55 / 4800	19N	
Opel Manta B/B-CC/Manta 1,9	1875	66 / 4800	19S	
Opel Manta B/B-CC/Manta 1,9i	1875	77 / 5400	19E	
Opel Manta B/B-CC/Manta 2,0	1956	66 / 5200	20	
Opel Manta B/B-CC/Manta 2,0	1956	74 / 5400	20S	
Opel Manta B/B-CC/Manta 2,0i	1956	81 / 5400	20E	
Opel Manta B/B-CC/Manta i-2000	1956	92 / 6000	20E	

9. Nombre de rapports de la boîte de vitesses : 5 rapports
10. Rapports de la boîte de vitesses utilisés : 2ème et 3ème rapport
11. Rapport(s) du pont : 3,44 : 1
12. Valeurs du niveau sonore :
- véhicule en marche ... dB(A), vitesse stabilisée avant accélération à 50 km/h 77 dB(A)
 - véhicule à l'arrêt ... dB(A), à ... tours/minute 87 dB(A) à 4500 tours/min
13. Variation de la perte de charge : < + 25 % (-66%)
14. Restrictions éventuelles concernant l'utilisation et prescriptions de montage : sans objet



15. **Date de présentation du modèle pour la délivrance de la réception CEE de l'entité technique :** 24.06.1991
16. **Service technique :** Société Nationale de Contrôle Technique-Homologations
L-5201 Sandweiler

LUXCONTROL a.s.b.l.
B.P. 350
L-4004 ESCH-SUR-ALZETTE
17. **Date du procès-verbal délivré par le service technique :** 09.08.1991
18. **Numéro du procès-verbal délivré par le service technique :** LCA 50 36 006 1
19. **L'extension de la réception CEE de l'entité technique est accordée / refusée (*)** accordée
20. **Lieu :** Luxembourg
21. **Date :** 21 août 1991
22. **Signature :**



Pour le Ministre des Transports

Paul KEISER
Inspecteur Principal

23. **Les documents et pièces suivants, portant le numéro de réception ci-dessus de l'entité technique, sont annexés à la présente communication (à remplir si nécessaire) :**

Détail des documents joints au dossier et pouvant être obtenus sur demande :

- 1 Procès-verbal d'essais N° LCA 50 36 006 1 (7 f.);
- 1 Dessin du dispositif d'échappement (Page 001);
- 3 Dessins avec bordereaux des éléments des silencieux d'échappement de remplacement (Pages 002 à 004).

24. **Remarques :** Modifications faisant l'objet de la présente extension :

- Diamètre de tuyau supplémentaire et facultatif (63,5 mm);
- Manchon pour pièce de sortie en métal précieux poli supplémentaire et facultatif;
- Tuyau de sortie rond supplémentaire et facultatif avec un diamètre de 80 ou de 100 mm;
- Suppression d'une dénomination commerciale (Jetex);
- Suppression d'un type de silencieux intermédiaire (E84-31);
- Adaptation de la réception aux modifications conformes à la directive 89/491/CEE.

